



# 12 IDÉES REÇUES — SUR L'APPRENTISSAGE

VRAI

FAUX

## 1 L'apprentissage est pour des jeunes en difficulté scolaire

**Vrai & Faux** La pédagogie de l'apprentissage allie théorie et pratique. Elle réconcilie souvent les élèves avec les études. C'est une façon différente d'apprendre basée sur des enseignements concrets. De plus, pour préparer des diplômes comme les CAP, l'envie d'exercer un métier est primordiale, un goût prononcé pour les études n'est pas forcément nécessaire.

Mais aujourd'hui l'apprentissage permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes y compris les plus élevés (licence, master, titre d'ingénieur, diplôme de grande école de management...). Et c'est désormais dans le supérieur que l'alternance connaît son plus fort développement. Ce mode de formation est ainsi devenu un vrai choix, une voie d'excellence.

## 2 L'apprentissage est réservé aux métiers manuels, aux petites entreprises et artisans

**Faux** Toutes les filières ou presque sont désormais accessibles en alternance : informatique, droit, RH, finance, luxe, mode, déco, développement durable....Et toutes les entreprises prennent des apprentis y compris les plus grandes. Mieux, la loi les y oblige ; en effet les structures de 250 salariés et plus sont soumises à un quota d'alternants avec un système de bonus/malus.

## 3 Le diplôme n'a pas la même valeur

**Faux** Ce sont les mêmes diplômes qu'ils soient délivrés par l'éducation nationale, les ministères (de l'Enseignement supérieur, de l'Agriculture, de la Santé...), les branches professionnelles et les Chambres consulaires dont la CCI Paris Ile-de-France. Les référentiels (matières étudiées, compétences à acquérir...) sont strictement identiques, que l'on prépare la formation en apprentissage ou en temps plein. Pour les recruteurs il a souvent une plus grande valeur car le jeune ainsi formé est plus opérationnel.

## 4 En alternance, les enseignements ne sont que techniques, métiers

**Faux** Dès le CAP, les matières générales (français, mathématiques....) sont au programme. Et pour les niveaux supérieurs on retrouve les mêmes enseignements que dans une formation en temps plein, les diplômes étant identiques.

## 5 Il est difficile de trouver une entreprise

**Vrai & Faux** Le contexte économique actuel contraint certaines entreprises à restreindre le recrutement d'apprentis. Mais les écoles de la CCI Paris Ile-de-France, proches des entreprises et à l'écoute de leurs besoins, mettent à la disposition des jeunes un service d'accompagnement : ateliers pour l'élaboration des CV/lettres de motivation, fichiers d'entreprises partenaires, organisation de speed dating avec des recruteurs, préparation aux entretiens d'embauche...

## 6 Apprentissage et stages c'est pareil

**Faux** L'apprenti a un statut de salarié dont il a tous les droits et devoirs. Il est rémunéré, il cotise pour sa retraite, il bénéficie d'indemnités chômage s'il ne trouve pas un emploi immédiatement après sa formation (son salaire n'est pas imposable dans la limite de 12 fois le SMIC). L'entreprise a, quant à elle, l'obligation de former le jeune ce qui n'est pas le cas pour un stagiaire ; un maître d'apprentissage l'encadre pour lui permettre d'acquérir toutes les compétences du référentiel de diplôme.

## 7 L'apprentissage est fait pour s'insérer rapidement dans la vie active

**Vrai & Faux** L'apprentissage permet d'acquérir des compétences métier qui offrent à ceux qui le souhaitent la possibilité de rentrer rapidement dans le monde du travail. Mais l'alternance permet aussi de construire des parcours de formation longs en enchaînant plusieurs cursus dans le même domaine ou dans des disciplines différentes pour acquérir une double compétence. Dans les écoles de la CCI Paris Ile-de-France, nombreux sont les exemples de jeunes qui après avoir débuté une première formation en apprentissage, ont choisi de poursuivre leurs études toujours en alternance : Bac pro, BTS, licence, voire master. L'apprentissage a l'avantage de permettre plus facilement une poursuite d'études puisque le jeune perçoit un salaire et ne paye pas de frais de scolarité, ce qui, notamment pour les cursus grande école, constitue un très net avantage.

## 8 Le rythme est intense et il n'y a pas de vacances

**Vrai & Faux** Il faut acquérir les mêmes connaissances que dans un cursus en temps plein mais sur une période de temps plus réduite. Par conséquent, les journées en centre de formation sont longues, le rythme soutenu. D'autant que l'apprenti enchaîne avec les périodes en entreprise. Toutefois, la pratique donne du sens aux enseignements, ce qui rend le savoir plus accessible, moins monotone ; cela donne du rythme. Et malgré tout, il reste du temps pour une vie de campus, des activités (sportives, culturelles, associatives, festives...). Enfin l'apprenti, par son statut de salarié, a bien évidemment droit aux congés payés.

## 9 Les formations en apprentissage sont dans le portail Admission Post-bac

**Vrai & Faux** Si beaucoup de formations sont dans APB, certaines écoles de la CCI Paris Ile-de-France ont choisi de ne pas mettre tout ou partie de leurs cursus dans le portail APB. Parce qu'elles sont proches des entreprises, nos écoles savent que celles-ci recrutent à partir des mois de mars/avril et qu'attendre le mois de juin peut être préjudiciable pour la recherche de contrat d'apprentissage.

## 10 Si je quitte mon entreprise, ma formation s'arrête

**Faux** S'il n'est souhaitable ni pour le jeune, ni pour l'entreprise de rompre un contrat d'apprentissage, l'apprenti peut toutefois poursuivre sa formation dans une autre entreprise. Mais pour cela il devra trouver un autre contrat ce qui peut s'avérer parfois un peu compliqué lorsque la période de recrutement des entreprises est passée. S'il ne trouve pas d'entreprise, il pourra bénéficier du dispositif passerelle "maintien en formation" mise en place par la Région Ile-de-France.

## 11 Partir à l'étranger est impossible pour un apprenti

**Faux** Cela est plus difficile car l'apprenti a un statut de salarié et il doit donc obtenir l'autorisation de son entreprise, mais ce n'est pas impossible. Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France proposent différentes formules selon les cursus et en fonction des partenariats étrangers qu'elles ont pu nouer. A titre d'exemple, le programme Movil'App permet de partir dans les 27 pays de l'Union Européenne pour des séjours de 2 à 39 semaines.

## 12 L'apprentissage est un tremplin vers l'emploi

**Vrai** A niveau de diplôme équivalent, le taux d'insertion professionnelle des apprentis est supérieur. L'expérience professionnelle qu'ils ont acquise au travers des missions qui leur ont été confiées constitue un réel avantage. Les entreprises apprécient en effet des jeunes qui ont été confrontés aux réalités du monde du travail. Elles les trouvent plus motivés et nombre d'entre elles n'hésitent pas à se servir de l'apprentissage comme mode de pré-recrutement.

En savoir plus sur les 24 écoles de la CCI Paris Ile-de-France et leurs 500 formations  
[www.campus.cci-paris-idf.fr](http://www.campus.cci-paris-idf.fr)